

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 01 07 2022

1 FINANCE

- 1.1 Décision modificative n°1 – Budget principal
- 1.2 Décision modificative n°1 – Budget annexe
- 1.3 Modification des conditions d'exécution du marché Aménagements mobiliers et structures d'accueil du public n°4 – Lot 2 Ferronnerie Serrurerie Ossature métallique Titulaire Groupe Blanchet

2 RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Création d'un emploi permanent de Directeur et Administrateur du site
- 2.2 Convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme du Puy en Velay

3 CONVENTION

- 3.1 Autorisation de signature de conventions d'encaissement pour compte de tiers :
 - 3.1.1 Société d'En Calcat – Livres et Produits dérivés Dom Robert (*Exposition Tisser la Nature*)
 - 3.1.2 Association Pierre Roger de Beaufort – *report concert abbatiale 8 Mai*
 - 3.1.3 Les Amis de l'Abbatiale – *Livre (La tenture de chœur de La Chaise-Dieu)*
- 3.2 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de l'Auditorium à la Commune de La Chaise-Dieu – *Séances Cinéparc 2022-2023*
- 3.3 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la SEM CAP TOURISME 43 – Billets couplés Rocher Saint Michel – Terre de Géants

4 PILOTAGE

- 4.1 Mise en place de commissions thématiques et désignation des élus membres.

5 SAISON CULTURELLE

- 5.1 Présentation du programme de la saison culturelle 2022-2023
- 5.2 Tarification des spectacles de la saison culturelle 2022-2023

6 PARCOURS DE VISITE

- 6.1 Autorisation pour les guides conférenciers extérieurs d'effectuer des visites guidées au sein de l'Abbaye
- 6.2 Autorisation d'appliquer le tarif réduit sur le billet d'entrée aux festivaliers sur présentation de leurs billets de concert

7 INFORMATIONS

- 7.1 Fréquentation du site
- 7.2 Présentation des ateliers scolaires / livrets pédagogiques
- 7.3 Journées Européennes du Patrimoine 2022 (programme)
- 7.4 Projets 2023 :
 - 7.4.1 Exposition estivale *Le monde d'Henri Pourrat*
 - 7.4.2 Exposition photo *L'Abbaye de La Chaise Dieu au fil des années*

Comité syndical du 1 juillet 2022 – Procès-verbal de séance

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Philippe Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 6

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Michel Joubert
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Gibert)

Monsieur Eric Chanal : DGS Département Haute-Loire

Ouverture séance 9h00

1. Décision modificative n°1 (Budget Principal)

La décision modificative pour le budget principal concerne principalement :

- des achats de matériels pour traiter l'humidité de la Chapelle Notre Dame du Collège. (*Déshumidificateurs semi professionnel x4, Aspirateur pour l'entretien annuel des tapisseries*).
- une facture supplémentaire pour le travail de refonte du site internet (*Copie du site actuel pour conserver un accès durant la création du prochain site*).

J-C. Bonnebouche : Il serait opportun que la Présidente soit présente pour une réunion en présence de la DRAC, maîtrise d'œuvre, les choses évoluent peu, malgré les relances des équipes.

M-A. Petit : Maryline doit vérifier les disponibilités avec Marie Fortunato.

Vote : 7 POUR sur 7

2. Décision modificative n°1 (Budget Annexe)

Réapprovisionnement pour la boutique à hauteur de 6 000€.

M-A. Petit : Pour 2023, nous proposerons une pièce de la Monnaie de Paris, à l'effigie du cloître. L'investissement pour 5 600 pièces est de 7 482€. Le prix de vente sera fixé en prenant en compte le prix proposé à la Casadéi de la pièce représentant la façade de l'abbatiale Saint Robert (cohérence pour les clients).

Vote : 7 POUR sur 7

3. Modification des conditions d'exécution du marché AMSAP n°4 Lot 2 Ferronnerie Serrurerie Ossature métallique Titulaire Groupe BLANCHET

Les goulottes permettront de récupérer l'eau de la condensation des fenêtres de la Chapelle Notre Dame du Collège. Les goulottes seront posées au-dessus des tapisseries.

Vote : 7 POUR sur 7

4. Création d'un emploi permanent de Directeur et Administrateur du site

En janvier, nous avons délibéré sur un contrat de projet de 12 mois, le recrutement n'a pas permis de remplacer la directrice.

Nous relançons l'offre pour un emploi permanent.

E. Chanal : Il faut prévoir un jury de recrutement courant Août.

Vote : 7 POUR sur 7

5. Convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme du Puy-en-Velay

Afin de régler les affaires urgentes du site, et de soutenir les équipes, il a été décidé que l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay, mettrait à disposition du SMPCD son directeur pour la période de juillet – août à raison de 2 jours par semaine.

Le calendrier prévisionnel est adressé aux élus et à l'équipe.

Vote : 7 POUR sur 7

6. Autorisation de signature de conventions d'encaissement pour compte de tiers.

Conventions avec :

- Société D'En Calcat (Musée Dom Robert en lien avec exposition Tisser La Nature)
- Association Pierre Roger De Beaufort (report du concert du 8 mai au 25 Septembre 2022)
- Association des Amis de l'Abbatiale (Livre la tenture de chœur de La Chaise-Dieu)

A. Brivadis : le Cahier de La Haute-Loire pourrait être un ouvrage intéressant à proposer, il est à 32€.

Vote : 7 POUR sur 7

Arrivée P. Philipon

7. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de l'Auditorium – Séances Cinéparc 2022-2023

A. Brivadis : Le 29 juillet, une séance de cinéma en extérieur sur la place Lafayette sera proposée.

Vote : 7 POUR sur 7 (Monsieur André Brivadis ne prenant pas part au vote).

8. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la SEM CAP TOURISME 43

Il sera proposé courant juillet une offre 2 sites (Rocher St Michel + Abbaye de La Chaise Dieu) et une offre 3 sites - uniquement en pass famille (Rocher St Michel + Terre de Géants + Abbaye de La Chaise-Dieu).

MA. Petit : Il faut poursuivre les partenariats pour une mise en réseau de l'ensemble du territoire (Doyenné de Brioude, Chavaniac Lafayette).

B. Renaud : Il faut être vigilant avec les partenariats, et conserver un prix attractif - qui ne soit pas trop bas.

Vote : 7 POUR sur 7 (Madame Corinne Bringer ne prenant pas part au vote)

9. Mise en place de commissions thématiques et désignation des élus référents

3 commissions sont proposées, avec un ou deux élus référent(s) par commission :

- Programmation culturelle et patrimoniale : Corinne Bringer
- Communication, développement des offres touristiques, commerciales : Brigitte Renaud et André Brivadis
- Aménagement du site, suivi des travaux : Jean-Claude Bonnebouche

Vote : 8 POUR sur 8

Départ : Corinne Bringer

10. Présentation du programme de la saison culturelle 2022-2023

S. Coste : Nous vous présenterons au prochain CS les actions des éducations artistiques et culturelles (EAC) et notamment un projet de court métrage (avec IME, Collège, école primaire, centre de loisirs) pour faire le lien avec la résidence musique à l'image.

M-A. Petit : Il serait intéressant de faire un réseau avec les collégiens, notamment le collège de Paulhaguet qui a travaillé sur un court métrage.

A. Gilbaud : Les étudiants du master 2 *Management de projets et d'établissements culturels* de l'Université Clermont Auvergne seraient intéressés pour étudier l'offre culturelle que les habitants du plateau souhaiteraient. Le coût de cette étude serait minime (les frais de déplacements).

Vote : 7 POUR sur 7

11. Tarification des spectacles de la saison culturelle 2022-2023

S. Coste : Tarif inchangé par rapport à 2021-2022, mais deux propositions supplémentaires :

- Etendre le périmètre du Pass jeunes spectateurs aux enfants scolarisés dans les écoles de Félines et Sembadel (ils participent aux ateliers EAC, ils sont ensuite scolarisés au collège de La Chaise-Dieu).
- Offre promotionnelle : « carte fidélité individuelle » une entrée offerte pour 4 entrées de spectacles achetées.

Vote : 7 POUR sur 7

12. Autorisation pour les guides conférenciers extérieurs d'effectuer des visites guidées au sein de l'Abbaye

D. Blanchet : L'objectif est de travailler avec les réseaux de guides conférenciers professionnels, les pays d'art et d'histoire. A la réservation et sur place la carte de guide conférencier sera à présenter.

M-A. Petit : Il faut communiquer avec les tours opérateurs, faire la promotion du site pour que les groupes viennent, parlent de l'Abbaye.

D. Blanchet : nous pouvons poursuivre les journées de présentation aux guides extérieurs ; visite guidée du site afin qu'ils s'imprègnent, et qu'ils aient des éléments clés pour leurs visites.

Vote : 7 POUR sur 7

13. Autorisation d'appliquer le tarif réduit sur le billet d'entrée aux festivaliers sur présentation de leurs billets de concert

M. Eyraud : L'objectif est de promouvoir le site en travaillant avec le festival sur cette période, les festivaliers pourront avant les concerts découvrir ou redécouvrir le site. Le prix des visites guidées reste inchangé, c'est un produit à promouvoir avec notamment les visites guidées thématiques (Les Tapisseries de La Chaise-Dieu, l'exposition Tisser la Nature).

P. Philipon : En proposant un tarif spécial festivalier, nous pourrions ainsi comptabiliser ces derniers.

M-A. Petit : Il faut peut-être envisager plus de visites de l'exposition Tisser la Nature si c'est possible et qu'il y a de la demande.

Vote : 7 POUR sur 7

Points d'informations :

➤ Fréquentation du site

Depuis le 16 avril, 5 536 visiteurs se sont rendus sur le site, dont 776 personnes dans des visites de groupe.

En 2021, nous avons ouvert le site le 29 mai, au 30 juin 2021 nous étions à 1 994 entrées dont 141 en visites de groupe.

En 2022, sur la même période ; 2 609 visiteurs sont venus dont 559 par le biais de visites de groupe.

Soit 615 entrées supplémentaires dont 418 (Groupe).

J-C. Bonnebouche : Après les JEP nous pourrions diminuer le personnel saisonnier, par exemple au niveau de la billetterie parcours par l'équipe de l'office de tourisme.

➤ **Présentations des ateliers scolaires / livrets pédagogiques**

Les ateliers proposés pour la première fois en lien avec l'exposition temporaire ont beaucoup plus. Les familles sont conviées à accompagner leurs enfants (accès gratuit pour les enfants participants) à une visite guidée le 7 août (Prix VG 6€)

Dans les projets de réhabilitation à venir, il faudra prévoir une ou des salles dédiées pour les ateliers scolaires (salle spacieuse, chauffée et dont l'acoustique permet de faire des ateliers + une salle de restauration pour les pique-niques en cas de mauvais temps).

M-A.Petit : transmettre les formulaires des ateliers à l'inspectrice académique Mme Marie-Hélène Aubry, ainsi qu'au directeur diocésain de l'enseignement catholique : Didier Ferry

➤ **Journées Européennes du patrimoine 2022**

Planning prévisionnel en cours.

➤ **Projets 2023 :**

Pour avril- mai ; nous sommes en lien avec le département de la Haute-Loire pour l'exposition de l'Ecole de Chaillot (architecture / patrimoine).

Cette exposition doit se faire au Puy, si ce n'est pas le cas, elle sera proposée à La Chaise-Dieu. (Réponse définitive : fin année)

○ **Exposition estivale *Le monde d'Henri Pourrat***

Elle serait présente de juin à septembre. En cours de construction (budget, travail sur les espaces d'exposition en fonction des thèmes abordés, évènements, ateliers etc).

○ **Exposition photo *L'Abbaye de La Chaise Dieu au fil des années***

Projet pour renouveler les photos de personnes qui ont réalisé les différents chantiers de l'Abbaye.

Communiquer sur l'Abbaye et non plus sur la restauration, les travaux de l'Abbaye.

Faire une exposition originale pour attirer les visiteurs dans le village, et sur le parcours de visite. Pour cela, un travail avec les casadéens d'hier et d'aujourd'hui ; faire de leur souvenir une photo (l'Abbaye a été une salle de classe, une cours de récréation, une salle de bal, un lieu de soin, une maison de retraite...)

Sujets divers :

M-A. Petit : remercie l'équipe du SMPD pour leur travail quotidien, et particulièrement pour le travail de l'exposition temporaire, le vernissage de cette dernière.

P. Philipon : Il y a peu d'articles de presse sur l'Abbaye.

A. Gilbaud : Les journalistes sont conviés à chaque évènement, un communiqué de presse est envoyé, mais très peu sont publiés par choix des rédactions (les correspondants locaux sont les premiers déçus).

P. Philipon : Est-ce possible de s'appuyer sur les services de communication du département, la Présidente pour faire venir les journalistes qui ne se déplacent pas, ou les rédactions qui ne publient pas.

Levée de séance 11h21.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-1

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses prévues au budget s'avèrent nécessaires. Afin d'acquérir 4 déshumidificateurs supplémentaires pour la Chapelle Notre Dame du Collège dans l'attente d'une installation fixe.

> *Devis GECO 3 009,74€ TTC*

De plus, pour l'entretien annuel des tapisseries il est nécessaire d'acquérir un aspirateur spécifique, qui sera mis à disposition des restaurateurs lors de leurs visites périodiques et diminuera les coûts de maintenance.

> *Devis Artech pro 439,01€ TTC*

Dans le cadre de la modernisation de notre site internet, des commandes supplémentaires sont nécessaires (exemple : *la sauvegarde des éléments et la mise en place d'une copie du site internet*).

> *Devis AXOME 180,00€ TTC*

Les ajustements sont listés dans les tableaux suivants :

Dépenses

Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
20	2051	Dépenses immatérielles site Web Logo	5 900,00 €	+ 180 €
21	2188	Acquisition de matériels	15 000, 00 €	+ 3 500 €
23	2317318	Travaux divers	1 087 101,82 €	- 3 680 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°1 du budget principal du Syndicat mixte**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-2

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Afin de réapprovisionner notre boutique culturelle pour la période estivale et la fin de saison nous avons un besoin supplémentaire de 6 000€ (achats de jeux, jouets et livres principalement).

La proposition de réajustements vous est listée ci-dessous :

Dépenses

Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Budget	Proposition DM
011	607	Vente divers produit	8 300 €	+ 6 000 €

Recettes

Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Budget	Proposition DM
70	7088	Vente divers produit	26 000 €	+ 6 000 €

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe du Syndicat mixte**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philippon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-3

MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHÉ AMENAGEMENTS MOBILIERS ET STRUCTURES D'ACCUEIL DU PUBLIC – ABBAYE DE LA CHAISE DIEU N°4 – LOT 2 FERRONNERIE SERRURERIE OSSATURES METALLIQUES – TITULAIRE : SAS BLANCHET GROUPE

Vu les articles L2194-1 et 2 du code de la commande publique,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Des adaptations de produits d'éclairage sont nécessaires sur le lot 05 électricité suite aux modifications de prescription pour les luminaires, aux séparations de phasage dues aux périodes d'ouverture, et aux fluctuations de marché impliquant des modifications de prix et de modèles chez les fournisseurs. Pour intégrer les luminaires finalement adéquates, accessibles et disponibles pour les SAS hauts et bas de l'escalier des Hôtes au sein de l'aile Ouest, des interventions et réalisations complémentaires sont nécessaires sur le présent lot : percements des plafonnements fermés pour le SAS bas, avec protection des ouvrages déjà réalisés, et création d'encombrement de luminaires pour les SAS haut.

> *Montant des travaux supplémentaires : + 4 913.00€*

Certaines modifications ont été apportées également suite à des changements d'éléments de programme tels que la suppression d'une porte à remplacer dans l'espace Nodal (modifications des zones payantes et zones en accès libre).

> *Montant des travaux supprimés : - 5 679.72€*

Par ailleurs, il a été convenu de compléter les installations au sein de la salle des tapisseries par des goulottes de récupération de débris suite au constat fait de l'effritement des occultations de vitrages réalisées dans le cadre du chantier « Aile de l'Echo ». Afin que ces débris ne tombent pas sur les tapisseries et leur suspente, il est proposé de réaliser des goulottes en aluminium laqué plié pour les positionner en tête et pied de glacis des fenêtres. La demande émane de la maîtrise d'ouvrage suite à une concertation avec maîtrise d'œuvre et les services en charge du contrôle scientifique et technique de la DRAC.

> *Montant des travaux supplémentaires : + 4 708.95€*

Ces modifications ont une incidence sur le délai du chantier. La pose doit être réalisée en l'absence du passage du public, sur des journées de fermeture, et pour la salle des tapisseries, en présence

de la DRAC.

Rappel du montant initial du marché : 373 000,00 € H.T.

Montant de l'avenant n°1 : + 8 288,00 € HT

Montant du marché après l'avenant n°1 : **381 288,00 € H.T**

Montant de l'avenant n°2 : + 7 593,22 € HT

Montant du marché après l'avenant n°2 : **388 881,22 € H.T**

Montant de l'avenant n°3 : + 6 943,00

Montant du marché après l'avenant n°3 : **395 824,22 € H.T.**

Proposition avenant n°4

Montant des travaux en plus : + 9 621,95 € HT

Montant des travaux en moins : - 5 679,72 € HT

Montant total de la plus-value : + 3 942,23 € HT

Le nouveau montant du marché est donc ramené à **399 766,45 € H.T.**, ce qui représente une évolution du montant initial du marché de **+ 29 766,45 €** soit **+ 7.17%**.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Madame la Présidente, à procéder à la signature de la modification des conditions d'exécution du marché qui lie le SMPD avec l'entreprise SAS BLANCHET GROUPE**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-4

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR ET ADMINISTRATEUR DU SITE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8;
Vu la délibération n°20200131-2 du 31 janvier 2022 ; portant création d'un emploi non permanent d'administrateur général du site ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Lors du comité syndical du 31 janvier 2022, le syndicat mixte a créé un emploi non permanent d'administrateur général du site de l'abbaye de La Chaise-Dieu prévu pour être occupé par un Contrat de projet. Une offre d'emploi a été diffusée à cet effet pour pourvoir au recrutement.

Après analyse des candidatures reçues d'une part, et le départ définitif de la directrice du syndicat mixte d'autre part, il semble plus pertinent de créer un emploi permanent pour administrer le site de l'abbaye.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de modifier la délibération n° 20220131-2 pour que l'emploi créé soit un emploi permanent. La personne recrutée aura en charge la direction générale du syndicat mixte, en plus des missions suivantes :

- *Élaboration d'un bilan des projets déjà réalisés en particulier avec la DRAC*
- *Analyse des possibilités de mutualisation pour les activités de production et de délégation (commercialisation et distribution)*
- *Définition du lien entre la conception des offres et leur commercialisation – distribution*
- *Étude des liens structurels et organisationnels entre les acteurs, en tenant compte de leur activité*
- *Étude de l'hypothèse « CCR » (Centre Culturel de Rencontre) ;*

Pour pouvoir effectuer ce recrutement, il est nécessaire de créer un poste dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (Catégorie A).

Pour ouvrir au maximum les candidatures potentielles, il paraît important de prévoir que ce poste puisse être occupé par un contractuel. Le niveau de rémunération serait alors plafonné à celui que

peut recevoir un attaché hors-classe et serait composé d'un traitement de base, d'un régime indemnitaire, ainsi que, le cas échéant, du supplément familial de traitement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012 « Dépenses de personnel ».

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la Présidente :
 - A procéder au recrutement
 - A signer tous les documents relatifs

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-5

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

La directrice du syndicat mixte a quitté ses fonctions en date du 1^{er} mars 2022, le recrutement d'un administrateur de site n'ayant pas permis de la remplacer, nous avons relancé une procédure de recrutement.

Afin de soutenir l'équipe du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu dans le règlement des affaires urgentes notamment la période estivale, les dossiers en cours, la préparation et l'aménagement du site durant la période du Festival, nous avons sollicité l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay en tant que partenaire privilégié.

Ce dernier en accord avec M. Jean-Paul Grimaud, directeur de l'Office de Tourisme, a répondu favorablement à notre demande.

A compter du 7 juillet, et pour une durée de deux mois, M. Jean-Paul Grimaud sera mis à disposition deux jours par semaine, selon un calendrier prévisionnel annexé à la convention, compatible avec les intérêts de service.

Le Syndicat Mixte s'engage à rembourser les rémunérations principales du personnel mis à disposition ainsi que les charges patronales afférentes des journées de mise à disposition, sur présentation par l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay d'un état récapitulatif détaillé des journées effectuées par l'agent.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Madame la Présidente, à signer la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)
Monsieur Pierre Philipon

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-6

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, via la boutique, vend différents produits (livres, cartes postales, tickets, cartes, jetons) pour le compte de tiers.

L'encaissement « *pour le compte d'un tiers* » permet à une collectivité ou un établissement public local de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires.

Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte du partenaire de la collectivité qui aura indifféremment le statut public (autre collectivité, EPCI, etc...) ou privé (prestataires privés dans le domaine du transport, de la téléphonie ou culturel, association...).

La mise en place d'une convention de ce type avec chacun des partenaires présente plusieurs avantages :

- Une seule « caisse » à gérer, permettant ensuite d'identifier automatiquement quelles recettes sont encaissées pour quels produits vendus. Cela permettant plus de clarté d'un point de vue comptable.
- Réduction du nombre de « caisses » physiques propres à chaque partenaire, d'un besoin trop important en terme de volumes de coffres forts et d'un risque pour les personnels ; cela réduisant les risques d'erreurs et les risques physiques liées à la sécurité.

L'arrêté constitutif de la régie prévoira l'encaissement de recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers clairement identifié. Il prévoira, ainsi que la convention d'encaissement pour compte de tiers, les modalités de reversement par le régisseur des sommes encaissées.

Une commission du Chiffre d'Affaires, majoré de la TVA (pour les prestataires assujettis), est précisée au sein de chacune des conventions.

Actuellement les prestataires identifiés sont :

1. Société d'En Calcat (SODEC – Abbaye de Sorèze)
 - ✓ Livres et produits dérivés *Dom Robert (Exposition Tisser la Nature)*

2. Association Pierre Roger De Beaufort
 - ✓ Report du concert du 8 mai au 25 septembre – Abbatale St Robert

3. Association des Amis de l'Abbatiale
 - ✓ Livres (Tapisseries de la Chaise Dieu)

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Madame la Présidente, à signer les conventions jointes avec les partenaires listés ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 6

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 7 sur 13

Pour : 7

Objet de la délibération n°20220701-7

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE L'AUDITORIUM A LA COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU – CINEPARC 2022-2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

La commune de La Chaise-Dieu dans le cadre de son partenariat avec Cinéparc organise des séances de cinéma à l'Auditorium Cziffra toutes les trois semaines pour le grand public, mais aussi des séances scolaires (ciné-maternelle, école et cinéma, ainsi que collège et cinéma).

Une convention entre le syndicat mixte et la commune de La Chaise-Dieu établit la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Cziffra dans le cadre de ces projections.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité (M. André Brivadis ne prenant pas part au vote) :

- **Autorise Madame la Présidente, à signer la convention jointe avec la Commune de La Chaise-Dieu**

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 8

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 6

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 8 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-9

MISE EN PLACE DE COMMISSIONS THEMATIQUES ET DESIGNATIONS DES ELUS MEMBRES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Initiées en 2017, les commissions thématiques, proposées par le comité syndical au nombre de 3, travaillaient sur les sujets suivants :

- Parcours muséographique et programmation culturelle
- Communication, mécénat, activités commerciales
- Développement économique, touristique et aménagements villageois

Il semble opportun de renouveler des commissions thématiques afin de travailler en amont avec les équipes du SMPCD à l'élaboration de projets pour les saisons prochaines.

C'est pourquoi, il vous est proposé de constituer 3 nouvelles commissions, qui seront présidées par un élu référent :

- Programmation culturelle et patrimoniale
- Communication, développement des offres touristiques, commerciales
- Aménagement du site, suivi des travaux

Les commissions sont composées d'élus, d'agents du SMPCD et de représentants des partenaires du Projet Chaise-Dieu.

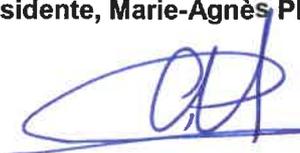
Chacune des commissions peut accueillir, à titre consultatif et à la demande majoritaire de ses membres, la présence de personnes qualifiées ponctuellement.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Institue les 3 nouvelles commissions thématiques**
- **Désigne comme élu référent pour les commissions :**
 - Programmation culturelle et patrimoniale : Madame Corinne BRINGER
 - Communication, développement des offres touristiques, commerciales : Madame Brigitte RENAUD et Monsieur André BRVADIS
 - Aménagement du site, suivi des travaux : Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022
Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Madame Corinne Bringer
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-10

PROGRAMMATION SAISON CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2022-2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Pour cette nouvelle saison culturelle 2022-2023, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu propose une programmation artistique et des actions d'éducation artistique et culturelle. L'offre de cette programmation est notamment le fruit de nombreux partenariats. Certains d'entre eux nécessiteront la mise en place de conventions qui préciseront les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties.

➤ **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE HAUTE-LOIRE (FOL43)**

Accueil des spectacles :

- « Mots pour mômes » de La Fée Mandoline, le jeudi 10 novembre 2022, pour une représentation scolaire à 14h30
- « Les pieds dans l'eau » du Groupe Maritime de Théâtre, le lundi 24 avril 2023 avec une représentation scolaire à 10h
- « Murène » de la Mobile Compagnie, le jeudi 25 mai 2023 avec une représentation scolaire à 14h.

Ce partenariat vise à co-organiser ces événements et à partager les dépenses liées à l'accueil des spectacles (cachet artistique, hébergement, repas, droits d'auteurs, etc.) et les recettes correspondantes à hauteur de 60% pour le SMPCD et 40% pour le FOL43.

➤ **STAGES DE DÉCOUVERTE ARTISTIQUE AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU**

La collaboration avec l'Accueil de Loisirs de la Commune de La Chaise-Dieu permet la mise en place de stages de pratique artistique auprès des enfants pendant les vacances scolaires. Ces actions sont conduites par des artistes pédagogues professionnels pouvant initier des enfants à une discipline artistique.

- Un atelier de gravure aura lieu du 25 au 28 novembre 2022 avec l'intervenante Cléa Broucke
- Un stage de cirque aura lieu du 13 au 16 février 2023 avec Compagnie Hurluberlu
- Un stage de percussion africaine aura lieu du 17 au 20 avril 2023 avec le groupe Sabaly,

un concert sera donné en représentation tout public le vendredi 21 avril à 20h30.

➤ **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉSIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE AVEC LA PRODUCTION**

Présentation à venir - Octobre 2022 – Après le jury de sélection prévu le 13 Septembre.

➤ **CINE PARC, CINEMA ITINERANT EN LIVRADOIS-FOREZ**

La collaboration avec Ciné Parc permet l'accueil de 3 séances de ciné-goûter les vendredis :

- 4 novembre 2022 à 15h
- 17 février 2023 à 15h
- 14 avril à 15h.

Le SMPCD prend en charge l'organisation et les frais liés au goûter.

➤ **DEBOULES DE MAI – DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE**

Accueil du spectacle de danse et théâtre « Murène » de la Mobile Compagnie le vendredi 26 mai 2023 à 20h30, dans le cadre de l'événement des « Déboulés de mai » organisé par le Département de la Haute-Loire.

➤ **LES RESIDENCES**

Trois artistes seront accueillis en résidence à l'auditorium:

- Le groupe Buck (cuivre et jazz) du 24 au 27 octobre 2022, avec une restitution le 27 octobre à 20h30
- La Mobile Compagnie (danse et théâtre) du 16 au 20 janvier 2023, avec une restitution le 20 janvier à 20h30
- Le Quatuor Calista (musique) du 2 au 5 mai 2023, avec une restitution le 5 mai à 20h30.

➤ **AUTRES EVENEMENTS**

D'autres événements sont organisés, sans partenariats, à savoir :

- « Spires » de la compagnie Grain de Son, le 6 octobre 2022 à 20h30 avec une séance tout public et le vendredi 7 octobre à 10h avec une représentation scolaire
- « Sanh-Mesclat » de Lo Radzouka, le vendredi 25 novembre 2022 à 20h30
- « It can bidone » de Lazzi Serpolet, samedi 10 décembre 2022 à 20h30
- « Dans la forêt » de la cie La Sauvage, le vendredi 10 février 2023 à 20h30 avec une rencontre à la librairie de La Chaise-Dieu le jeudi 9 février
- « Murène » de la Mobile Compagnie, le vendredi 26 mai à 20h30

« Tom Bird », le vendredi 23 juin à 20h30

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la programmation de la saison culturelle 2022-2023**
- **Autorise la Présidente à signer les conventions et contrats nécessaires avec les partenaires présentés.**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalves
Madame Corinne Bringer
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-11

PROGRAMMATION SAISON CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2022-2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

Au vu de l'évolution de la saison culturelle du Syndicat mixte du Projet Chaise-Dieu se déroulant principalement au sein de l'Auditorium Cziffra, il est nécessaire de réactualiser la tarification pour les spectacles de la saison culturelle. Pour ce faire, il est proposé de réactualiser la délibération en date du 27 mai 2021 :

TARIFS SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

Plein Tarif	10,00 €
Tarif Réduit*	7,00 €
Gratuit**	/

*Tarif Réduit : Moins 18 ans, étudiants, détenteurs du Pass Culture et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs.

**Gratuit :

- Élèves scolarisés à La Chaise-Dieu et détenteurs du « Pass Jeunes spectateurs »
- Les moins de 5 ans.

Tarifs Pass Jeunes spectateurs

Pour cette nouvelle saison culturelle 2022-2023, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu propose pour les parents, frères et sœurs des enfants scolarisés sur la commune de La Chaise-Dieu, une tarification préférentielle sur tous les spectacles de la saison culturelle.

Afin d'augmenter l'impact du pass jeunes spectateurs sur la fréquentation de la saison culturelle, nous pourrions agrandir le périmètre aux écoles du plateau dont le collège de secteur est Le Collège Henri Pourrat de La Chaise –Dieu (Groupement scolaire Félines - Sembadel).

Chacun des élèves concernés aura en sa possession un « Pass Jeunes spectateurs » nominatif qui leur sera remis en début d'année et qui leur permettra de justifier l'application d'un tarif préférentiel pour son entrée au spectacle.

Tarifs à l'attention des parents et frères et sœurs des élèves scolarisés à La Chaise-Dieu sur présentation du « Pass Jeunes spectateurs ».

Plein Tarif*	5,00 €
Tarif Réduit**	3,00 €

*Parents des élèves scolarisés à La Chaise-Dieu

**Frères et sœurs des élèves scolarisés à La Chaise-Dieu

Offre promotionnelle :

Afin de fidéliser le public, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu propose de mettre en place une carte fidélité individuelle qui offre une entrée gratuite pour quatre spectacles achetés.

La carte serait remise systématiquement à l'entrée - à la billetterie de l'Auditorium.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la tarification des spectacles de la Saison culturelle 2022-2023
- Approuve le nouveau périmètre du pass jeunes spectateurs et l'offre promotionnelle.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Madame Corinne Bringer
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-12

AUTORISATION POUR LES GUIDES CONFERENCIERS EXTERIEURS D'EFFECTUER DES VISITES GUIDEES AU SEIN DE L'ABBAYE

Vu l'article R411-3, du code du patrimoine,
Vu l'article R.221-1, du code du tourisme,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

De nombreuses visites guidées sont organisées par le Syndicat Mixte en période d'ouverture aux individuels, toute l'année pour les groupes constitués. La majorité de ces groupes peuvent être accompagnés par un professionnel du tourisme qui demande régulièrement à l'équipe la possibilité de pouvoir guider à l'intérieur de l'ensemble abbatial.

Il n'y a aucune obligation réglementaire à autoriser ou interdire aux guides encartés indépendants ou mandatés par un tour-opérateur accompagnant leur groupe de guider dans un site patrimonial ou culturel.

Il revient à l'établissement de choisir si elle accepte ou non la visite guidée des groupes accompagnés par un guide conférencier muni de sa carte professionnelle.

Dans les faits, cela permettrait au site de s'ouvrir plus largement à tous les guides du territoire auvergnat et même au-delà (France et pays étrangers) alors que les guides présents ne sont pas forcément disponibles pour y répondre favorablement.

Une condition obligatoire : Détenir la carte professionnelle de guide-conférencier, à transmettre lors de la réservation et à présenter sur place lors de la visite.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise les guides conférenciers professionnels indépendants ou mandatés par des tours opérateurs à procéder à des visites guidées au sein de l'Abbaye.**

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 01/07/2022

Date de convocation : 18/05/2022

Elus présents : 7

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Bernard Brignon
Madame Brigitte Renaud
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur André Brivadis
Monsieur Stéphane Gibert
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 7

Monsieur Michel Chapuis
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Madame Corinne Bringer
Monsieur Paul Philbée (suppléant M. Stéphane Gibert)

Votants : 7 sur 13

Objet de la délibération n°20220701-13

APPLICATION DU TARIF REDUIT 5€ SUR LE BILLET D'ENTREE AUX FESTIVALIERS SUR PRESENTATION DE LEURS BILLETS DE CONCERT

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Mme. la Présidente qui rappelle que :

A l'occasion du 56ème Festival de musique de La Chaise Dieu qui se déroulera du 18 au 28 août prochain, nous souhaitons encourager les festivaliers à découvrir le parcours de visite de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

Pour cela, nous vous proposons d'appliquer le tarif réduit de 5€ (en lieu et place du tarif de 7 euros qui sera mis en place à compter du 16 août pour l'installation et durant toute la période du Festival) aux festivaliers désirant visiter l'abbaye, sur présentation de leurs billets de concert.

Le tarif réduit de 5€ sera appliqué à chaque personne présentant son billet de concert du 18 au 28 août exclusivement. Le tarif supplémentaire de la visite guidée reste inchangé (6 euros).

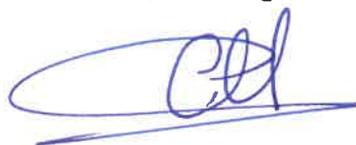
Le Festival s'engage à promouvoir le parcours de visite lors des concerts par le biais d'écrans publicitaires dans l'abbatiale, avant les concerts, publication sur leurs réseaux sociaux.

Au niveau de la billetterie du site, l'écran d'information présentera le(s) concert(s) de la journée et du lendemain, avec la mention « Dernière minute : bénéficiez du tarif Premio (50% de réduction) une heure avant le début de chaque représentation. »

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'application du tarif réduit de 5€ aux festivaliers sur présentation de leurs billets de concert du 18 au 28 août.
- Valide la création d'un nouveau motif d'application pour le tarif réduit de 5€.

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Marie-Agnès PETIT**



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.